LES DATES À RETENIR

Samedi 18 octobre 2014

LOTO

salle plurifonctionnelle de Monceaux

Organisé par le Comité d'Animation

Samedi 1er novembre 2014

Halloween - *pour les enfants scolarisés à Monceaux*

Salle plurifonctionnelle de Monceaux de 14h30 à 17h00

Organisé par le Groupement des parents de Monceaux

Samedi 22 novembre 2014

SOIRÉE BEAUJOLAIS

Salle plurifonctionnelle de Monceaux

Organisée par le Comité d'Animation

Samedi 29 novembre 2014

A partir de 12h00 - Salle plurifonctionnelle de Monceaux

Repas des anciens

Organisation : Municipalité et CCAS

Heure d'hiver :

Le passage à l'heure d'hiver s'effectuera dans la nuit du :

Samedi 25 au Dimanche 26 octobre 2014

Il vous faudra retarder vos pendules, horloges, réveils de : **1 heure** ***(à 3h00 il sera 2h00)***

Ont participé à l'élaboration de ce numéro : Alain Coullaré, Bernard Corlay et Jean Claude Thoradin

IPNS le 24.09.2014

Monceaux Infos

Bulletin Municipal d'Informations
N° 83 - Septembre 2014

monceaux.infos@wanadoo.fr
Internet : www.monceaux.fr

ÉDITORIAL

Après un été décevant sur le plan climatique et des travaux de réseaux sur voirie et dans l'enceinte de l'école, c'est la rentrée.

114 enfants sont inscrits à l'école dans 4 classes. C'est un record pour Monceaux et cela démontre que le programme d'investissements prévus sur 3 ans pour agrandir et moderniser l'école est indispensable.

La fréquentation de la cantine, les accueils périscolaires du matin et du soir sont pratiquement complets.

Les nouveaux rythmes scolaires avec des activités concentrées sur le vendredi après-midi nous obligent, ainsi que les familles, à mettre en place une organisation en concertation avec la CCPOH.

Nous avons 64 places d'accueil en raison des critères d'encadrement et de locaux utilisables. Des ajustements sont nécessaires et doivent être faits en octobre. Certains enfants ne seront plus accueillis en raison des critères annoncés.

Ce Monceaux Informations, outre les informations habituelles, comporte un long article sur les marais de Sacy dont le territoire de Monceaux est concerné. Merci à notre collègue Claude Cwiklinski pour ses recherches qui enrichissent notre connaissance de ce patrimoine.

En 2016, la maison des marais et de l'environnement verra le jour sur Monceaux sur la pointe située près de la RD1017, trois kilomètres de cheminements sur caillebotis permettront à tous de découvrir cet environnement remarquable.

Je souhaite que ce petit journal d'informations pratiques soit utile.

Notre nouveau site internet fonctionne depuis quelques semaines; consultez le; il est à votre disposition.

Bon courage pour cette rentrée dans un contexte national et mondial préoccupant. Nous faisons, avec nos moyens, le maximum pour nos enfants, nos aînés, le tissu associatif pour que notre village ait une âme et une qualité de vie la meilleure possible.

Alain COULLARÉ

SOMMAIRE

Pages : 2 et 3 - *Rentrée scolaire 2014*
Page : 4 - *Informations communales*
Page : 5 - *La kermesse*
Pages : 6 à 10 - *Le marais*
Page : 11 - *Les associations*
Page : 12 - *Dates à retenir*

L'ÉCOLE COMMUNALE

MAIRIE : JOURS et HEURES d' ouverture au public

Mardi : 10h00 à 12h00 / 16h00 à 18h45

Jeudi : 10h00 à 12h00 / 16h00 à 18h30

Vendredi matin : 8h30 à 11h30.

Secrétariat mairie : 03.44.72.69.29 courriel : monceaux.mairie@wanadoo.fr

École :

Les effectifs de l'école, pour cette rentrée scolaire, sont de 114 élèves.

Équipe enseignante :

- ***Madame Corinne Brengues*** pour les classes de CE1 et CE2, directrice.
- ***Madame Cécile Rigault*** pour les classes de CM1 et CM2
- ***Madame Corinne Bajeux*** pour les classes de GS & CP (Grande Section/Cours Préparatoire)
- ***Madame Angélique Senan-Leduc*** pour la classe de maternelle (Petite Section et Moyenne Section)

Cet effectif est complété par : Marjorie Blond et Angélique Charpentier (ATSEM). Madame Micheline Herlaut assure la sécurité sur voirie lors des mouvements d'entrées et de sorties des classes.

Pour information, en moyenne 60 enfants fréquentent chaque jour la cantine municipale à l'heure du déjeuner, soit environ 52% de l'effectif de l'école. Nous remercions Sylvie Balcaen, Dominique Gambier et Geneviève Félix qui contribuent au bon fonctionnement de ce service.

Le projet d'agrandissement et de restructuration de l'école communale de Monceaux est planifié en 4 phases. Son financement sera assuré par la Commune, le Conseil Général et l'État :

VUE EN PERSPECTIVE *le projet final : 3 nouvelles classes et un module sanitaire*

Phase 1 : 2014
Achat d'un terrain de 405m² - Démolition des locaux de stockage et construction d'un nouveau local derrière la mairie et d'un module type abri de jardin à l'entrée de l'école - Création des réseaux vers le nouveau terrain (eau potable, assainissement, électricité BT, éclairage,télécom) à partir de la rue Gondot - Travaux préparatoires du nouveau terrain (terrassement, clôture, enrobé).

Phase 2 : début 2015 - Investissement d'un sanitaire de 18 m² et d'une nouvelle classe modulaire de 70 m².

Phase 3 : 2015
Déménagement des Grandes Sections et Cours Préparatoires dans la nouvelle classe - Restructuration de la classe des maternelles (PS et MS) dans les 2 maternelles existantes avec : 1 classe, 1 dortoir et une salle de motricité.

Phase 4 : 2015 / 2016 (selon subventions)
Investissement de 2 nouvelles classes modulaires (60m² et 70 m²) sur le nouveau terrain. Ensuite, il est envisagé de démolir l'ancienne classe , qui sert actuellement à l'accueil du périscolaire, et de la remplacer par un module moderne avec un bloc sanitaire neuf.

Le coût estimé de toutes ces opérations est de : 500 à 520 000 €uros ht

Transports scolaires : Collège de Brenouille

Aller : *LU. MA. ME. JE. VE.*
Monceaux Centre : 7h49
Monceaux RD29 : 7h55

Retour : *LU. MA. JE. VE.*
Brenouille **Collège** : 16h34
Monceaux RD29 : 16h53
Monceaux Centre : 16h59

Retour : *ME.*
Brenouille **Collège** : 12h15
Monceaux RD29 : 12h25

LES ASSOCIATIONS

PING-PONG LOISIRS

Siège social : Mairie de Monceaux
Place Robert Josse
60940 MONCEAUX

Reprise des activités tous les mardis à 20h00 dans la salle plurifonctionnelle.

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

La Gymnastique Volontaire de Monceaux vous propose des portes ouvertes :

du Lundi 08/09 au Mercredi 1er octobre 2014

Les cours se déroulent les lundi, et mercredi de 19h00 à 20h00 ou de 20h00 à 21h00 dans la salle plurifonctionnelle de Monceaux

Venez nombreux profiter de cette opportunité afin de nous découvrir

(des tennis réservées en salle sont exigées. Si vous possédez un tapis ne l'oubliez pas).

Pour le vendredi, vous avez une activité manuelle qui vous passionne ! Venez vous joindre à nous à partir de 14h00 en mairie.

Sébastien Hecquet *remet la coupe au vainqueur en présence du juge-arbitre du tournoi*

Tennis ..

Les activités du club ont repris par un tournoi open de 4ème série (ouverts aux joueurs classés 30/5, 30/4, 30/3, 30/2, 30/1). Ce tournoi s'est déroulé du 30 août au 14 septembre sur les terrains de Brenouille et de Monceaux.

60 joueurs, venants de 32 clubs différents, se sont affrontés sous une belle météo et ont beaucoup apprécié l'état d'esprit du tournoi et les courts rénovés sur les deux sites.

Un succès pour le Tennis Club de Brenouille-Monceaux. Environ 20 personnes étaient en liste d'attente. Cela faisait plus de 10 ans que le club n'avait pas organisé ce type de tournoi. **Daniel Lechef**, licencié au Estrées-Saint-Denis T C, a remporté la finale en 2 sets face à **Nicolas Himpe**, du Longueuil TC

Par ailleurs, l'édition 2014 du tournoi interne s'est terminée le dimanche 29 juin 2014 avec deux superbes finales où Julien Grandjean (15/4) succède à lui-même en battant David Vermelle (15/5) en 2 sets serrés.

En double, c'est une nouvelle paire qui triomphe : Stéphane Cezarine/Ludovic Sebban l'ont emporté face à Pierre Roost/Théo Machu en 2 sets également.
Les cours de tennis ont repris depuis le 15/09/2014 pour une quarantaine de jeunes. Les inscriptions pour l'année 2014-2015 sont ouvertes. Une permanence est organisée tous les samedis matin au club house de Monceaux de 11h à 11h30. L' AG annuelle du club aura lieu dans la salle Plurifonctionnelle de Monceaux le samedi 4 octobre à 17h00.

L'arbitre (Antoine Roost et les 2 finalistes : Daniel Lechef et Nicolas Himpe.

Comité d' animation

Vendredi 19 Septembre, Monsieur Christophe Boryczka, président du Comité d'Animation, a invité Madame Corinne Brengues, directrice de l'école, les enseignantes, la municipalité, les membres du groupement des parents de Monceaux, les membres du bureau du comité d'animation et tous ceux qui ont participé à l'organisation et au bon déroulement de la kermesse à le rejoindre sous le préau de l'école communale.

Après avoir souhaité la bienvenue à tous, Christophe Boryczka, accompagné d' Annick Papadia a remis à Madame Corinne Brengues un chèque d'un montant de : ***1176 €uros*** **à verser au profit de la coopérative scolaire.**

LE MARAIS . . .

Une première étape primordiale est l'observation et la mesure .

Mesure de débit d'un fossé

Des suivis piézométriques de la nappe sont également effectués (Le piézomètre permet de surveiller les variations de niveau d'une nappe d'eau souterraine).

Une seconde étape consiste en l'utilisation de modèles mathématiques pour restituer et comprendre le fonctionnement hydraulique de ce système complexe qu'est le Marais de Sacy. Des études antérieures, réalisées par le cabinet Stucky, avaient montré la possibilité de découper le Marais par bassins plus ou moins interconnectés. Ces données sont actuellement complétées par d'autres résultats d'études qui ont pour but de mieux comprendre le fonctionnement hydraulique du Marais: on pourra citer la modélisation du fonctionnement de la nappe de la Craie pour l'Agence de l'eau, le repérage des niveaux d'altitude de toute la zone du Marais à l'aide de LIDAR (Méthode de télédétection par laser), ou encore la collecte des débits des puits artésiens et des principaux fossés. Enfin, un certain nombre de dispositifs expérimentaux mis en place plus particulièrement sur les masses d'eau en mouvement (puits artésiens, fossés et canaux, ...) permettent également d'améliorer la gestion hydraulique du Marais.

Puits artésien

Principe de régulation du débit d'un puits

BATARDEAUX
(barrages amovibles)

Texte / mise en page : Claude Cwiklinski / Jean Rousselot / Jean Claude Thomann

L'ÉCOLE - LA MISSION LOCALE

Vacances scolaires 2014 / 2015

- ✓ **TOUSSAINT** .. *Vendredi 17.10 au lundi 03.11 au matin*
- ✓ **NOËL** ..... *Vendredi 19.12 au lundi 05.01 au matin*
- ✓ **HIVER** .... *Vendredi 20.02 au lundi 09.03 au matin*
- ✓ **PRINTEMPS** ... *Vendredi 24.04 au lundi 11.05 au matin*
- ✓ **VACANCES d' ÉTÉ** ... *Vendredi 03.07. 2015*

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

La Mission Locale : *Pour les jeunes de 16 à 26 ans*

Vous êtes en recherche d'un emploi, d'une formation, d'une aide pour surmonter les difficultés de la vie quotidienne
La ***"Mission Locale de l'insertion professionnelle des jeunes"*** accompagne les jeunes sortis du système scolaire, avec ou sans diplôme, en recherche d'un emploi, d'une formation, d'une aide pour surmonter les difficultés de la vie quotidienne. Elle les reçoit dans ses 3 antennes principales (Clermont, Liancourt et Mouy) et lors de permanences en mairie dont Brenouille, Sacy-Le-Grand, Saint-Martin-Longueau.

Adresse *: Mission locale du Clermontois et Liancourtois - 4 place Camille SELLIER*
60600 CLERMONT - Tél. : ***03.44.68.27.27*** *- E-mail : ml-clermont@wanadoo.fr*
Pour en savoir plus, voir le site http://www.missions-locales-picardie.org/.

Heures d'ouverture à Clermont : lundi au jeudi – 9h à 12h00 et 13h30 à 17h00 / vendredi de 9h00- 16h00 en continu

Contact à Monceaux : Madame Térésa DIAS, conseillère municipale, élue référente.

La Mission Locale pour Monceaux en quelques chiffres

La commune de Monceaux verse une cotisation à la mission locale

- En 2013, **huit jeunes Moncéens** ont été suivis par la mission locale dans le cadre de différents dispositifs : Emploi d'Avenir, apprentissage, Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale, etc...
- 39 entretiens individuels,

Une aide de 275 euros pour 1 jeune,
Chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés, a bénéficié de réponses individualisées pour définir son objectif professionnel et les étapes de sa réalisation, pour établir son projet de formation et l'accomplir, pour accéder à l'emploi et s'y maintenir.

Atelier 17 : *Point Information Jeunesse 12-25 ans*

Ce lieu est situé au centre-ville de **Pont-Sainte-Maxence**, **51 Rue Charles Lescot.** Il est géré par la CCPOH.
Il accueille tous les jeunes de 12 à 25 ans en recherche d'informations sur l'emploi, la formation et les loisirs.
Vous êtes à la recherche d'un emploi ou d'un stage et vous souhaitez mettre toutes les chances de votre côté, n'hésitez pas à vous rendre à l'**Atelier 17 :**

Horaires d'ouverture :
lundi au vendredi 14h à 18h
tous les matins sur rendez-vous
le samedi matin sur rendez-vous pour Picardie en ligne.

Tél. : 03.44.61.55.12 ou 06.32.54.29.29 - atelier17@ccpoh.fr

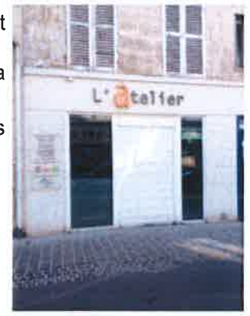

Internet : *Un outil pour l'emploi*

Le site Picardie en ligne à Pont sainte Maxence peut vous aider à créer un CV pas comme les autres grâce au logiciel CVITAE. Internet est devenu le média le plus utilisé par les entreprises pour recruter, ne laissez pas passer votre chance ! ***Atelier 17 - Tous les mardis de 13 h 30 à 18 h - Tél. : 03 44 61 55 12 ou 06 32 54 29 29***

INFORMATIONS COMMUNALES

RECENSEMENT :

Les jeunes gens et jeunes filles, nés entre *octobre et décembre 1998* , sont invités à se faire recenser.

Se présenter au secrétariat de la Mairie à ***partir du jour anniversaire*** muni d'une pièce d'identité, du livret de famille de vos parents ainsi que d'un justificatif de domicile. Une attestation de recensement vous sera remise. Celle-ci est nécessaire pour l'inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique et facilitera l'inscription sur les listes électorales à vos18 ans.

Esthéticienne . .

Madame Olivia Chatelain nous informe de l'ouverture prochaine (septembre/ octobre) d'un cabinet d'Esthéticienne à son domicile :

15 rue d'en Bas à Monceaux

Pour un moment de bien être et de détente vous pouvez, dès à présent, prendre rendez vous au 06.74.45.47.35

Subventions . .

Dans sa séance du ***jeudi 04 septembre 2014,***

le Conseil Municipal a validé le montant des subventions qui vont être versées aux associations du village :

Tennis Club Brenouille / Monceaux : 450 €uros - Comité Animation : 500 €uros
Gymnastique Volontaire : 500 €uros - Société de Chasse : 400 €uros
Coopérative scolaire : 600 €uros - Ping-Pong Loisirs : 150 €uros
Groupement des Parents d' Élèves : 350 €uros - Entente Sportive : 500 €uros.
Ligue contre le cancer : 150 €uros - APEI de Creil : 250 €uros.

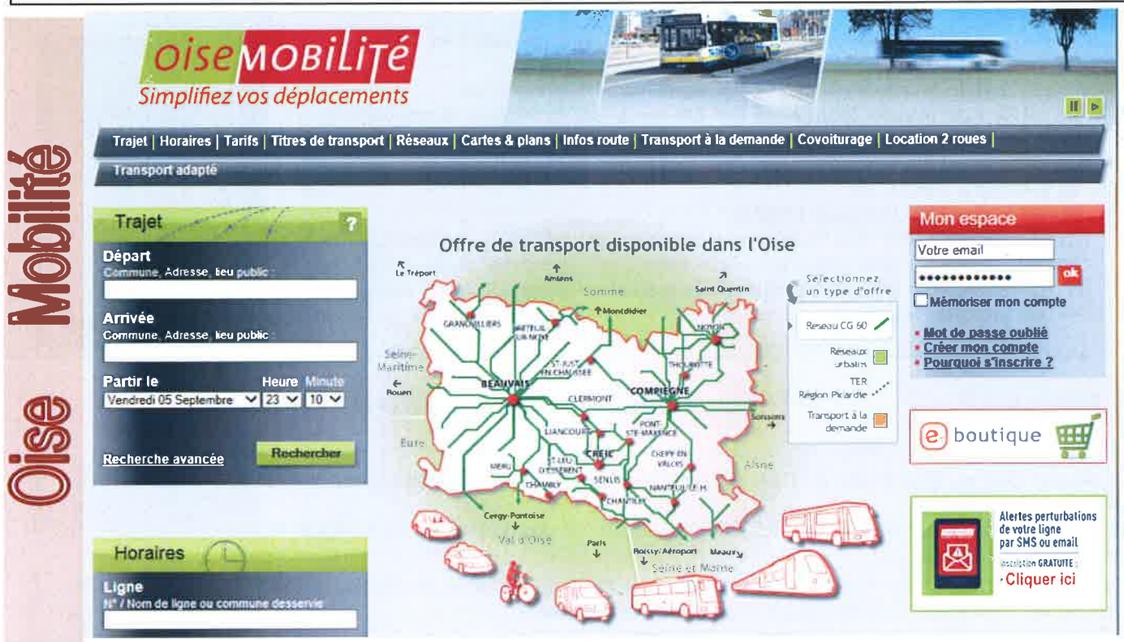

Le département de l'Oise a développé « Oise mobilité », un service pour se déplacer dans l'Oise et au-delà. Un portail internet regroupe les informations sur tous les transports collectifs présents dans l'Oise et au-delà (horaires, trajets, correspondances, services à la personne...). Il existe également un service de covoiturage pour permettre aux Isariens de se regrouper en voiture pour leurs déplacements.

Deux arrêts à Monceaux : **Carrefour Monceaux** (arrêt principal à l'entrée du village route de Pont) et **Centre de Monceaux,** place Robert Josse.. - *Les principales destinations possibles, essentiellement le matin, sont Liancourt, Pont-Sainte-Maxence, Creil, les gares (Pont et Creil), les collèges et Lycées, Roissy (Via Pont-Sainte-Maxence) -* ***Il est possible de se rendre à la gare de Creil en 30-40 min environ pour 2 euros, de se rendre à Roissy de Pont-Sainte-Maxence en 1h environ.*** *Voir le site :* **http://www.oise-mobilité.fr**

Fiches horaires disponibles en mairie et sur le site

LE MARAIS . . .

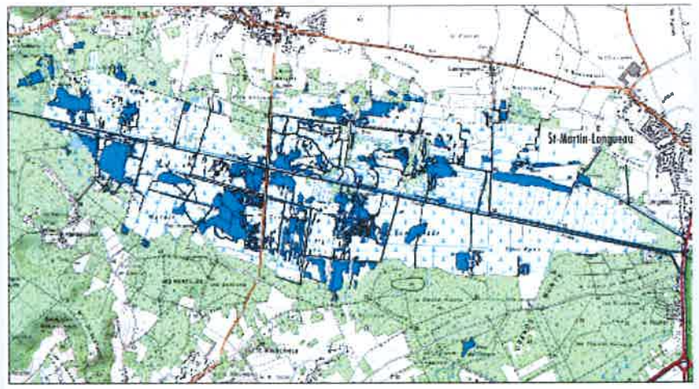

Le Marais de Sacy

Les marais de Sacy sont soumis à un climat océanique. La cuvette où se développent les marais se situe entre 32 et 62 mètres d'altitude. . Ils sont drainés en leur centre par la Frette canalisée qui rejoint l'Oise sur le territoire de Pont Sainte Maxence.

Malgré son apparente continuité, le Marais de Sacy appartient à deux domaines indépendants, différents d'un point de vue géochimique et hydrogéologique; il est concerné par deux nappes phréatiques :

- la nappe de la Craie située au nord de la Frette.
- les nappes multicouches du Tertiaire situées au Sud des marais et isolées de la nappe de la Craie par un écran argileux.

Cette distinction nord-sud se retrouve également en ce qui concerne l'alimentation en eau des marais et ses dysfonctionnements :

- les marais situés au nord de la Frette sont alimentés par des rus venant de Rosoy, Labruyère et Sacy, mais surtout par les émergences de la nappe de la Craie. On citera des sources connues depuis des siècles : Cuiller-à-Pot, Fontaine-Froide, Fontaine-le-Comte, l'Oeil-Pleureur. Ils peuvent être influencés par une diminution de cette contribution.
- Le niveau des eaux des marais sud, sans liaison avec la nappe de la Craie, dépend des réserves en eau des horizons tertiaires (peu productifs) et des précipitations. Ils sont donc surtout sous l'influence directe des conditions climatiques.

Le contexte hydrogéologique influence également les caractéristiques physico-chimiques des eaux qui alimentent les marais :

- les eaux de la nappe de la craie, qui alimentent le secteur nord des marais, sont chargées en nitrates. Leur température est constante et voisine de 11°C.
- les eaux issues des formations tertiaires qui alimentent les plans d'eau situés au sud de la Frette sont quant à elles sulfatées.

L'eau est l'élément clef du Marais de Sacy : pas d'eau, pas de marais ! Les principales menaces sont le drainage et les prélèvements d'eau. Le drainage accentue l'assèchement du Marais par l'accélération des écoulements vers l'axe principal : la Frette. En cas de drainage trop important, les différences de niveaux d'eau entre les périodes humides et sèches peuvent être particulièrement marquées. Les prélèvements dans la nappe souterraine (eau potable, agriculture) tendent à abaisser l'alimentation en eau de la partie nord du Marais. Une problématique liée à la nappe de la Craie a été soulevée par le Syndicat Mixte des Marais de Sacy: environ 100 puits artésiens sont actifs sur le site et nombre d'entre eux sont connectés au réseau de surface. L'eau de la nappe sort donc facilement par ces exutoires et rejoint l'Oise via la Frette. Ceci participe à l'abaissement global de la nappe.

De ces faits, les fonctions liées à la zone humide ne sont plus aussi bien assurées par le Marais. Celui-ci pourrait même à terme perdre son caractère de tourbière, en effet un drainage trop fort entrainerait une minéralisation de la tourbe et donc une perte de ce type de sol, ainsi que de la faune et de la flore associées.

L'établissement d'une gestion hydraulique prenant en compte ces enjeux et les usages actuels a été confié au Syndicat Mixte des Marais de Sacy. Cela passe notamment par l'acquisition de données : installation et suivi de piézomètres, d'échelles limnimétriques, mesures de débit... ,le suivi des études liées à la nappe , la gestion des puits artésiens ; la mise en place d'un plan de gestion hydraulique comprenant l'aménagement de petits ouvrages de gestion, le conseil aux propriétaires, le suivi et l'entretien. Le but recherché de ce plan de gestion est de retenir les eaux au niveau maximum acceptable par les usagers des Marais.

LE MARAIS . . .

Ces différents usages ont façonné le paysage actuel des marais, laissant notamment des grandes pièces d'eau, des fossés drainants rectilignes et de nombreux puits artésiens.

Réseau hydraulique du Marais de Sacy

Actuellement, les principales activités des Marais sont la chasse et d'autres activités de loisirs (pêche, détente… .)

La gestion de l'eau

Le Marais de Sacy fait partie des zones humides telles que définies par la loi sur l'eau de 1992 : «Terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année».

Dans l'imaginaire, les zones humides évoquent immédiatement les marais qui, il y a encore quelques décennies, étaient associés à la pauvreté, à l'insalubrité, au danger…

Déjà en 1599, on a pu lire dans l'édit d'Henri IV qui ordonnait l'assèchement des marais : « il y a quantité de marais inondés et entrepris d'eau et presque inutiles et de peu de profits qui tiennent beaucoup de pays comme déserts et peu habitables et incommodent les habitants voisins à cause de leurs mauvaises vapeurs et inhalations .. ».

Or, longtemps considérées comme insalubres ou inutiles, les zones humides sont des milieux remarquables, et ce à plusieurs titres.

D'abord, elles contribuent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau. Elles ont, en effet, un pouvoir épurateur, jouant tout à la fois le rôle de filtre physique (elles favorisent les dépôts de sédiments y compris le piégeage d'éléments toxiques tels que les métaux lourds, la rétention des matières en suspension...) et de filtre biologique.

Elles régulent les régimes hydrologiques. Elles sont, en effet, comme des éponges, qui "absorbent" momentanément l'excès d'eau de pluie pour le restituer progressivement dans le milieu naturel (fleuves et rivières situés en aval) et en alimentant les nappes phréatiques, soit une participation importantes à l'alimentation en eau potable pour la consommation humaine et aux besoins liés aux activités agricoles et industrielles.

Enfin, et c'est leur rôle le plus médiatisé, les zones humides constituent un fabuleux réservoir de biodiversité ou diversité biologique, en offrant aux espèces animales et végétales qui y sont inféodées, les fonctions essentielles à la vie des organismes : « gîte et couvert ». Les zones humides font partie du patrimoine paysager et culturel.

LA KERMESSE DU 28 JUIN

Samedi 28 juin 2014 . .

10h30 : l'un des deux évènements majeurs, dans la vie du village, se met en place tout doucement . . les enfants de l'école se regroupent, place Robert Josse, pour rejoindre la cour de l'école en empruntant la rue Gondot.

Dès 11h00, sur le thème : ***'"Monceaux Académie"*** le spectacle des enfants, présenté sous forme d'un concours musical, a enthousiasmé son public pendant plus d'une heure. Sur scène, des groupes d'enfants ont repris des airs à succès allant des années 20 avec un «charleston » jusqu'à nos jours avec le célèbre « happy ».
Malgré une météo incertaine, nombreux sont ceux qui sont restés sur place pour se restaurer et profiter des stands de jeux installés pour les enfants de l'école.

21h45, à la tombée de la nuit, les enfants accompagnés de leurs parents, se sont réunis place Robert Josse pour participer à la retraite aux flambeaux qui a parcouru les rues du village : Cuignières, Desmarest, en Bas, Carrosse, Gondot pour emprunter, en fin de trajet, la ruelle Mamy et le chemin de la Montille pour arriver à la plaine de jeux où les artificiers attendaient pour tirer un magnifique feu d'artifice, offert aux Moncéens par le Comité d'Animation, que nous remercions sans oublier la direction et les enseignantes de l'école, les parents d'élèves et tous les volontaires qui ont œuvré pour que cette fête soit réussie. Un grand merci à tous.

Diaporama sur le site : monceaux.fr et/ou mairie-monceaux.fr

En encart informations relatives à notre nouveau site : www.monceaux.fr

Ce document a été rédigé bénévolement par quelques personnes, membres du Conseil Municipal de Monceaux ou membres du Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

Il a pour objet de partager des informations sur le devenir du patrimoine exceptionnel que constituent les marais de Sacy.

Le présent document fait un rappel historique et réglementaire sur ces marais, sur leur valeur patrimoniale (habitat, faune et flore) et aborde quelques travaux de restaurationet de sauvegarde en cours. Il pourra avoir une suite, au gré des évènements qui jalonneront la vie de ces marais.

chapitre 1:
- historique des marais de Sacy
- gestion de l'eau

chapitre 2:
- enjeux écologiques
- zonages réglementaires et structures d'action

chapitre 3:
- restauration et entretien

chapitre 4:
- inventaire "espèces exotiques envahissantes"

chapitre 5:
- inventaire avifaune
- inventaire chauves-souris
- pêche électrique

Historique des Marais de Sacy

Des informations, datées d'un peu plus de 2000 ans, notifient l'existence d'un lac, le lac de « longa aqua » qui s'étendait grosso modo de Labruyère à Saint-Martin Longueau. Ce lac « longa aqua » est devenu ensuite une tourbière appelée aujourd'hui Marais de Sacy. Dans le même temps, la plaine qui existe plus au sud entre les Ageux et Monceaux était occupée par un autre lac, appelé « la Grande Mer ». Soumis aux débordements de l'Oise, il a été peu à peu remblayé par les alluvions, s'est asséché pour donner les terres actuelles.

En 51 avant notre ère, Jules César, lors d'une offensive contre les Bellovaques, avait installé des légions, entre autres, sur le plateau de Liancourt. Le territoire de Labruyère avait reçu un détachement chargé du fonctionnement et de la sécurité du port établi à l'extrémité ouest du lac de Longa Aqua. Des bateaux plats approvisionnaient les romains en matériel depuis la Seine, via l'Oise et la Grande Mer.

Le lac est ensuite devenu peu à peu marécage et l'asséchement de ces marais, dits de Sacy, a été ordonné par Henri IV le 6 avril 1599. En effet, Le roi Henri IV, voulant rendre à la culture toutes les terres vagues et improductives, publia un édit donnant droit à un concessionnaire d'entreprendre le dessèchement de tous les marais du royaume. En dédommagement des travaux à faire, ce concessionnaire fut déclaré propriétaire de la moitié de tous les terrains dont le dessèchement a été opéré.

Les travaux commencèrent par les marais de Sacy.

Ces travaux consistèrent au drainage des marais par l'effet de canaux traversant toute leur étendue d'Ouest en Est, sur une longueur de sept kilomètres. Tous ces canaux se réunissaient en un seul cours d'eau la Frette, qui permettait donc d'écouler vers l'Oise toutes les eaux qui submergeaient les marais.

La période des travaux fut longue et très agitée par quelques procès retentissants entre différents propriétaires et les « asséchеurs » à qui l'édit du roi octroyait la moitié des terres récupérées.

LE MARAIS . . .

On constate ainsi qu'une décision de la Chambre des comptes, du 30 août 1603, ordonnait que les marais, jusque là en indivision entre les paroisses voisines seraient partagées, ... ce qui ne fut réalisé qu'en 1798 seulement !

Un autre épisode marquant concerne le rachat, en 1719, de la seigneurie de Sacy par le sieur Jean-Jacques Coutard, conseiller au Parlement de Paris. Il fit construire en plein milieu du Marais un « château considérable, entouré d'avenues, de jardins et de canaux ». Il fut appelé le château de Fontaine-le-Comte.

Après sa mort, la châtellerie fut acquise en 1755 par Pierre-Charles de Villette qui fit démolir ce château et, avec les matériaux récupérés et ceux offerts par le prince Louis-Joseph de Bourbon-Condé, provenant d'une magnifique demeure de Verneuil-en-Halatte, fit bâtir, au Plessis-Longueau une résidence bien plus importante que le manoir existant .Il lui donna le nom de Plessis Villette.

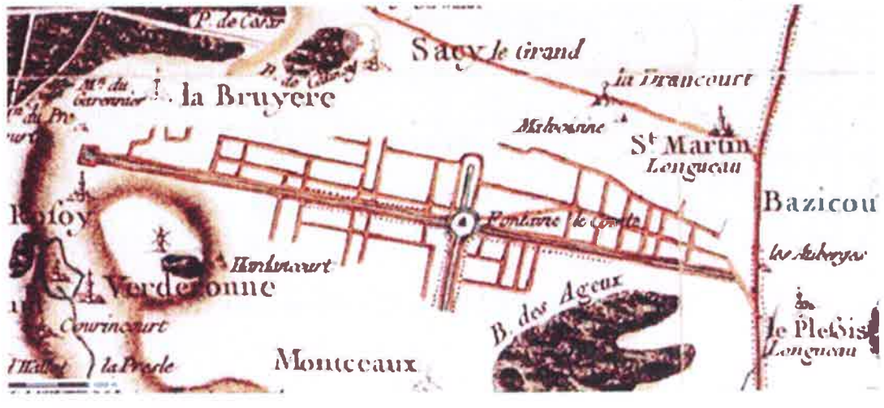

Carte Cassini - XVIIème siècle source GEOPORTAL

Plus tard, le creusement des canaux et étangs a repris avec l'exploitation de la tourbe. Les activités traditionnelles d'extraction de la tourbe, telles qu'elles étaient pratiquées jusqu'à une période encore récente, voisine de la seconde guerre mondiale, de manière artisanale, parcimonieuse, sur de petites surfaces et de faibles profondeurs, permettaient un rajeunissement des milieux en abaissant le niveau du sol et le rapprochant ainsi de celui de la nappe phréatique. Par contre, en certains endroits, une extraction plus intensive a pu conduire à leur dégradation.

Les Marais furent aussi exploités à des fins agricoles : l'herbe était fauchée pour le fourrage et la litière, les secteurs les moins humides étaient cultivés (choux-fleurs, artichauts, ...). La culture du cresson s'est développée dans la partie Nord du site dès le XIXème siècle. On sait que la température optimum pour cette culture se situe vers 10°C et ne doit jamais descendre sous 0°C. Les eaux issues des puits artésiens répondaient bien à ces critères. Elle a quasiment disparu au cours des années 1970.